

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBIGNY
5 – 2025 / N°6**

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 026-212603054-20250703-5_2025_6-DE

SEANCE du 03 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 23.06.2025

L'an deux mil vingt- cinq et le trois juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, BROCHIER Nicolas, LAMBERT Daniel, VIAL Anne- Claire, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne.

Absente excusée : DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé

Objet : Admission en non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor public. Il convient de les admettre en non-valeur.

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
- Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
- Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Décide d'admettre en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de **271.81 €** correspondant à la liste ci-dessous :

Exercice	N° titre	Montant restant à recouvrer	Nature de la recette	Service concerné
2020	236	16.80 €	Repas cantine enfants	Cantine
2019	583	17.00 €	Repas cantine enfants	Cantine
2020	328	9.72 €	Repas cantine enfants	Cantine
2019	701	64.00 €	Repas cantine enfants	Cantine
2017	488	19.04 €	Repas cantine enfants	Cantine
2019	999	105.00 €	Repas cantine enfants	Cantine
2020	117	32.82 €	Repas cantine enfants	Cantine
2019	839	7.43 €	Repas cantine enfants	Cantine

- Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme
 A St Gervais sur Roubion, le 04.07.2025

Le Maire

Hervé ANDRE



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
 Publication le 07.07.2025
 Et de la réception en Préfecture le 07.07.2025

